COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le quatorze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste DE FRESSE DE MONVAL, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEVERT Catherine, MAZANY Isabelle, PETIT Valérie, PIAULT Sylvie, RUMEAU Aurélie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, COULON Jacky, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, DELOZIERE Yves, THOREL Pascal.

Pouvoir : AUBERT Yves ayant donné pouvoir à BIELAWSKI Francis

Madame Guylaine TOMASI a été élue secrétaire de séance.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 JANVIER 2025.

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

II– SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le maire accueille Madame Anne-Christine Grangeon, trésorière de l'Association Côté Cour, venue présenter les activités de l'Association et l'évènement Les Arts en Fête qui aura lieu cette année les 17 et 18 mai.
A la suite de sa présentation, Monsieur le maire propose d'attribuer à l'Association Côté Cour une subvention de 140 € + une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'organisation des Arts en Fête.
D'autre part, 2 nouvelles Associations sollicitent des subventions communales cette année : il s'agit de l'Association des parents d'élèves du regroupement scolaire (ADPE) ainsi que l'Association Sportive de l'enseignement du Premier Degré (USEP).
Enfin, l'AAMM ayant fait l'acquisition d'une laveuse utilisée pour l'entretien de la salle communale, Monsieur le maire propose d'attribuer une subvention additionnelle de 850 € afin de rembourser une partie de cette laveuse.
Aussi, Monsieur le maire soumet au vote des conseillers municipaux les subventions suivantes :

AAMM	3 175 € (subvention annuelle de 1 325 € + achat des cadeaux de Noël 1 000 € + subvention exceptionnelle de 850 €)
Association Côté Cour	640 € (subvention annuelle de 140 € + subvention exceptionnelle de 500 €)
ADPE	140 €
USEP	140 €
Bibliothèque	530 €
Société de chasse	140 €
Anciens Combattants	140 €
Les p'tits loups du SIRS	140 €
OCCE 60	140 €
Collège de Ressons-sur-Matz	140 €
Les Dames de Cœur	140 €

Soit un total de 5 465 €.

Après délibération, les conseillers votent : **POUR à l'unanimité**

II- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Pour rappel, à compter de cette année, le compte financier unique (CFU) se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU est présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	582 234.96	577 262.00	1 159 496.96
	Recettes réalisées	383 473.21	478 781.07	862 254.28
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	688 319.00	417 659.00	1 105 978.00
	Dépenses réalisées	155 943.24	333 608.47	489 551.71
	Restes à réaliser	533 965.00	0.00	533 965.00
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	227 529.97	145 172.60	372 702.57
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	106 084.04	668 669.21	774 753.25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	333 614.01	813 841.81	1 147 455.82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-533 965.00	0.00	-533.965.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-200 350.99	813 841.81	613 490.82

Après délibération, les conseillers votent (à l'exception de Monsieur le maire qui ne prend pas part au vote) : 13 voix POUR

III- TAUX DES TAXES COMMUNALES 2025

Les taux votés en 2024 sont rappelés.

Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le maintien des taux 2024, soit :

- **Taux de référence de la taxe foncière (bâti) : 28.71 + 21.54 (part départementale) : 50.25**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41.73**
- **Taxe d'habitation : 15.51**
- **CFE : 14.59**

IV– AFFECTATION DU RESULTAT

Une délibération doit être prise afin d'intégrer les résultats 2024 au budget primitif 2025 :

Considérant :

- Le résultat comptable de N-1 s'élevant à **145 172.60** euros
- Le report à nouveau fin N-2 de **668 669.21** euros ;
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de **227 529.97** euros ;
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de **533 965.00** euros ;
- L'absence de restes à réaliser en recettes ;
- L'excédent cumulé d'investissement N-2 de **106 084.04** euros.

Constate :

- Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **333 614.01** euros (001);
- Que le besoin de financement cumulé de d'investissement est de **200 350.99** euros compte tenu des restes à réaliser

Décide d'affecter :

- La somme de **200 350.99 euros** en réserves au compte 1068 ;
- La somme de **613 490.82** euros au compte 002

Après délibération, les conseillers municipaux votent : POUR à l'unanimité.

IV– VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2025 :

En section de fonctionnement, il présente un suréquilibre à 592 850.00 euros en dépenses et 1 239 794.82 euros en recettes.
En section d'investissement, il présente un équilibre à 902 335.00 euros en dépenses et en recettes.

Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité.

IV- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Une fermeture de classe est prévue pour la rentrée prochaine dans le regroupement scolaire. Monsieur le maire explique qu'un rendez-vous a déjà eu lieu avec le DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale) et qu'une marche solidaire à l'initiative des parents d'élèves a été organisée dimanche 9 mars 2025 entre Marquéglise et Margny-sur-Matz, pour manifester contre cette fermeture.
  Les maires doivent se concerter afin de déterminer quelle serait la classe concernée par cette fermeture. Toutefois, la décision finale sera prise par le DASEN

- ✓ La kermesse du regroupement scolaire aura lieu le samedi 14 juin 2025 à Margny-sur-Matz.

- ✓ Opération Hauts-de-France propres : cette opération de nettoyage de la nature et de ramassage des déchets aura lieu à Margny-sur-Matz samedi 15 mars de 9h00 à 12h00. Elle est organisée par Catherine Levert qui espère une mobilisation des margnotins. L'institutrice de grande section ayant convié les enfants de sa classe, des diplômes seront distribués aux enfants présents.

- ✓ Véronique Borgne propose une animation nature sur le thème des oiseaux de la forêt, en collaboration avec le CPIE de l'Oise. Cette activité serait proposée le dimanche 13 avril de 9h30 à 11h30. Des flyers seront distribués pour les inscriptions.

- ✓ Une réunion avec l'architecte des monuments historiques a eu lieu concernant le diagnostic de l'église et le phasage des travaux.

Séance levée à : 21H30

La secrétaire de séance,
Madame Guylaine Tomasi

Le maire,
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

Mairie de Margny-sur-Matz
60490